

**CE
24-08**

**2
AVRIL
2024**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024

2 avril 2024, salle D-225, à 17 h, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix (Absent)
M. Serge Le Guellec
M. Alexandre Ouellet
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola
Mme Vicky Boucher

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale

24-08.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, M. François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

24-08.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, président, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

24-08.03 PROTOCOLE D'ENTENTE – FONDATION IMQ ET AGEIMQ POUR 2022-2027 : POUR ADOPTION

Mme Mélanie Leblanc, présente le sujet.

Les frais exigés aux élèves de l'IMQ permettant d'établir le fonds de soutien aux projets et activités spécifiques des étudiantes et étudiants ne sont pas ceux qui ont été demandés et votés par les assemblées respectives (AGEIMQ et Fondation IMQ). Afin de répondre à la volonté de faire entériner ces frais au même moment pour les trois entités du Collège et de respecter la durée de l'entente tripartite du 19 octobre 2021 qui mentionne que cette entente débute en janvier 2022 pour une durée de 4 ans. Ce qui implique donc une nouvelle résolution dès janvier 2027, pour toutes les Fondations.

CONSIDÉRANT qu'une entente tripartite a été résolue au conseil d'administration du Collège le 19 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que cette entente statuait sur les frais réattribués aux activités parascolaires et la vie étudiante par les Fondations respectives des entités du Collège. Pour l'IMQ, les montants indiqués demeuraient similaires pendant 5 ans à la hauteur de 13 \$ par session ;

CONSIDÉRANT que le 24 février 2022, à la demande de l'ancienne présidente de la Fondation, Mme Geneviève Allard, il a été demandé de réviser les frais afin d'assurer une augmentation progressive des frais exigés, passant de 13 \$ à l'automne 2022 à 15 \$ à la session d'hiver 2027. L'augmentation entérinée par une signature du protocole entre l'AGEIMQ, la direction de l'IMQ et la présidence de la Fondation de l'IMQ est en pièce jointe de cette résolution ;

CONSIDÉRANT que le 31 janvier 2023, l'Association étudiante de l'IMQ (AGEIMQ) a fait voter à son assemblée générale une augmentation considérable des frais exigés afin d'optimiser le soutien offert aux élèves via la vie étudiante. Cette résolution a fait passer les frais exigés de 12,50 \$ à 25 \$. Bien que cette augmentation soit considérable, elle représente le montant moyen demandé aux élèves dans le réseau collégial ;

Il est recommandé de réajuster le cycle afin de demander aux élèves de l'IMQ, dès la rentrée scolaire 2024, la répartition des frais exigés comme suit :

- Fondation IMQ : 14 \$
- AGEIMQ : 25 \$

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de réajuster le cycle afin de demander aux élèves de l'IMQ, dès la rentrée scolaire de l'année 2024, la répartition des frais exigés, tel que présenté.

24-08.04 RECLASSIFICATION D'UN POSTE CADRE AU SERVICE À L'ENSEIGNEMENT ET AIDE À LA RÉUSSITE (SEAR) : POUR ADOPTION

Mme Vicky Boucher, présente le sujet.

L'article 6.1.6 de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit que le changement de la classification attachée à un poste régulier est la responsabilité du comité exécutif. La décision doit s'appuyer non seulement sur un avis de la Direction des ressources humaines à la suite d'une étude des tâches, mais aussi, principalement, sur l'intérêt et la pertinence pour le Collège de modifier la description du poste.

Madame Joanie Beaulieu, qui occupe un poste de gestionnaire administrative au Service à l'enseignement et aide à la réussite depuis le 4 mars 2019, a déposé une demande de reclassification à titre de coordonnatrice de classe 6, en date du 13 novembre dernier.

Madame Beaulieu relève de monsieur Sébastien Auclair, directeur adjoint au Service de l'enseignement et aide à la réussite. Les responsabilités nommées dans la demande sont soutenues par ce dernier, ainsi que par le directeur des Études, monsieur Kurt Vignola.

À la lumière de l'étude effectuée à partir du questionnaire d'analyse des tâches et du plan de classification en vigueur, la demande est justifiée et il est recommandé de procéder à la reclassification du poste de gestionnaire de classe 5, en poste de coordination de classe 6.

CONSIDÉRANT la demande reclassification dûment complétée ;

CONSIDÉRANT l'analyse des tâches en lien avec le guide de classement des postes de cadre pour le personnel d'encadrement des cégeps en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études et de la Direction adjointe au Service à l'enseignement et aide à la réussite ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines ;

Il est recommandé de procéder à la reclassification du poste de gestionnaire administratif de classe 5 au Service à l'enseignement et aide à la réussite, afin qu'il devienne un poste de coordination de classe 6, et ce rétroactivement.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la reclassification du poste de gestionnaire administratif de classe 5 au Service à l'enseignement et aide à la réussite, afin qu'il devienne un poste de coordination de classe 6, et ce rétroactivement.

24-08.05 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CÉGEP DE RIMOUSKI ET L'ÉCOLE LANGEVIN – PLAN DES MESURES D'URGENCE (PMU) : POUR ADOPTION

Mme Stéphanie Bois, présente le sujet.

Dans le but de mettre en œuvre son plan des mesures d'urgence (PMU), l'école Langevin a demandé l'autorisation au Cégep de Rimouski d'utiliser la salle Georges-Beaulieu dans le cas où une situation d'urgence devrait se produire, et ce, afin d'assurer la sécurité du personnel et les élèves de l'école Langevin.

Les deux (2) parties ont procédé à la rédaction de *l'Entente pour l'utilisation de la salle Georges-Beaulieu à des fins d'hébergement temporaire en période d'application des mesures d'urgence au Cégep de Rimouski* qui précise les modalités régissant l'utilisation de la salle à des fins d'hébergement temporaire.

Cette entente est applicable sur une période de dix (10) ans.

CONSIDÉRANT que les deux (2) parties ont procédé à la rédaction de cette entente ;

CONSIDÉRANT que le Cégep possède les espaces nécessaires pour accueillir temporairement les personnes visées et assurer leur sécurité ;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski se situe à proximité de l'école Langevin ;

Il est recommandé de procéder à l'adoption de celle-ci et d'autoriser le directeur général, M. François Dornier, et la directrice des ressources matérielles, Mme Stéphanie Bois, à signer ladite entente.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'adoption de ladite entente et d'autoriser le directeur général, M. François Dornier, et la directrice des ressources matérielles, Mme Stéphanie Bois, à signer celle-ci.

24-08.06 COÛTS DE CONTRIBUTION DES PIONNIERS ET PIONNIÈRES : POUR ADOPTION

M. Ugo Leblanc, présente le sujet.

Le Service d'animation et de promotion sportive du Cégep de Rimouski révisé chaque année le coût de contribution afin de permettre aux étudiants et étudiantes athlètes de participer aux équipes sportives des Pionniers et Pionnières et d'assurer le bon fonctionnement des opérations.

Après une analyse du coût de notre offre de service sportive, de notre souci d'augmenter les revenus afin de limiter la charge à notre budget de fonctionnement et des coûts de la concurrence, le Collège recommande l'augmentation de l'ensemble des coûts de contribution des Pionniers et Pionnières pour l'année 2024-2025.

Frais de contribution	2023-2024	2024-2025
Sport électronique	300 \$	360 \$
Cross-country	375 \$	440 \$
Soccer F	460 \$	480 \$
Soccer M	460 \$	480 \$
Badminton	575 \$	600 \$
Basketball M	625 \$	675 \$
Natation	575 \$	625 \$
Volleyball F	575 \$	625 \$
Volleyball M	575 \$	625 \$
Football	775 \$	825 \$
Hockey F	1 825 \$	2 200 \$
Hockey M	3 825 \$	3 960 \$

CONSIDÉRANT que les coûts associés aux frais de transport ont grandement augmenté pour la saison 2024-2025 (fin de l’entente de 3 ans au terme de la saison 2023-2024) et surtout pour un Cégep en région qui doit beaucoup plus voyager qu’un Cégep des grands centres ;

CONSIDÉRANT que les coûts associés à l’hébergement sont élevés, surtout pour un Cégep en région qui voyage beaucoup ;

CONSIDÉRANT que tous les autres coûts associés aux opérations d’un programme sportif augmentent d’année en année (location de glaces et de terrains extérieurs, service de physiothérapie, salaire du personnel d’encadrement, frais de ligues, cotisations au RSEQ, etc.) ;

CONSIDÉRANT que la prise en charge de la préparation physique annuelle des Pionniers et des Pionnières par une kinésiologue ainsi que l’accès à La Zone sont compris dans les frais d’inscription ;

CONSIDÉRANT que les coûts de contribution demeurent accessibles pour les étudiants et les étudiantes athlètes en se comparant aux autres Cégeps du réseau.

Il est recommandé d’augmenter les coûts (taxes incluses) de la contribution des étudiants et étudiantes athlètes des Pionniers et des Pionnières pour l’année 2024-2025, tel que présenté.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’augmenter les coûts (taxes incluses) de la contribution des étudiants et étudiantes athlètes des Pionniers et des Pionnières pour l’année 2024-2025, tel que présenté.

24-08.07 MISE À JOUR DU SIMULATEUR DE NAVIGATION ET PLAN D’ENTRETIEN DU CENTRE DE FORMATION AUX MESURES D’URGENCE (CFMU) : POUR ADOPTION

Mme Julie Gasse, présente le sujet.

Le Centre de formation aux mesures d’urgence (CFMU) offre des cours de navigation accrédités par Transports Canada (TC). Le CFMU a l’obligation de se conformer à la réglementation reliée aux exercices pour toutes les formations de navigation qu’il dispense (TP-4958) ainsi que les cours de Navigation dans les eaux polaires (TP-15369).

Pour exécuter les exercices selon le règlement, le simulateur de Wartsila doit être mis à jour. Depuis l’achat en 2011, nous avons procédé à une première mise à jour en 2019. Le CFMU a analysé des solutions disponibles sur le marché, puis a fait le choix de procéder à une nouvelle mise à jour et ainsi poursuivre cette entente avec Wartsila puisque le produit peut toujours répondre aux besoins actuels. Cela permet ainsi de minimiser les coûts d’actualisation en conservant une certaine partie des équipements.

CONSIDÉRANT que le CFMU a l'obligation de se conformer aux exigences de cours de TC selon la réglementation ;

CONSIDÉRANT que le CFMU a l'obligation d'offrir aux marins québécois ces formations pour répondre adéquatement à sa mission ;

CONSIDÉRANT que l'analyse a permis de retenir la solution la plus optimale en fonction du prix et de la conformité aux exigences de la réglementation de TC pour ce simulateur ;

Il est recommandé d'autoriser le Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) à procéder à la mise à jour des équipements actuels au montant de 213 730 \$ US avec Wartsila (en considérant une variation de prix de plus ou moins 5 %), à confirmer un plan d'entretien de 5 ans avec Wartsila, afin de réaliser une économie comparativement à un plan de 3 ans à laquelle nous ajouterions 2 années d'option et d'autoriser Julie Gasse à agir comme signataire afin d'officialiser ce contrat au nom de Monsieur François Dornier, directeur général du Collège de Rimouski.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) à procéder à la mise à jour des équipements actuels au montant de 213 730 \$ US avec Wartsila (en considérant une variation de prix de plus ou moins 5 %), à confirmer un plan d'entretien de 5 ans avec Wartsila, afin de réaliser une économie comparativement à un plan de 3 ans à laquelle nous ajouterions 2 années d'option et d'autoriser Julie Gasse à agir comme signataire afin d'officialiser ce contrat au nom de M. François Dornier, directeur général du Collège de Rimouski.

24-08.08 VARIA

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

24-08.09 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 17 h 42.

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire générale
(Mme Vicky Boucher)